

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE
CANTON
DE
VAUREAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AMENUCOURT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 095-219500121-20260226-2026_08-DE



SEANCE du 26 février 2026

Nombre de Membres
En exercice 09
Présents 6
Votants 7

Date de convocation :
12/02/2026
Date d'affichage :
12/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme CAMBOURIEUX Frédérique, Maire.

Etaient présents : Mme CAMBOURIEUX Frédérique, M. DELAPORTE Thierry, Mme CAMBOURIEUX Charlotte, Mme LEBARQUE Nadine, M. LEBARQUE Sébastien, Mme POURRE Christine.

Absent excusé : M. M. ZAPPELINI Alain donne pouvoir à M. DELAPORTE Thierry

Absent : M. CASTRO Jérémie, M. HERBET Thierry

Secrétaire de séance : Mme CAMBOURIEUX Charlotte

DELIBERATION 2026-08

Objet : modification article 1 des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des eaux de Bray et Lû

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lû à modifié ses statuts par une délibération du 22 novembre 2024, il informe le Conseil Municipal que la commune dispose de trois mois pour accepter la modification de ces statuts

Madame le Maire précise que le Syndicat modifie l'article 1 des statuts. L'article 1 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article 1 – Dénomination et nature juridique

Il est constitué entre les collectivités territoriales suivantes :

-Bray et lû, Amenucourt, La Commune Nouvelle Vexin-sur-Epte, Ambleville, Buhy et Montreuil-sur-Epte.

Un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommé :

« Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray-et-Lû »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle rédaction des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lû.

Liste des conseillers municipaux	Contre	Abstention	Pour
CAMBOURIEUX Frédérique			1
ZAPPELINI Alain			1
DELAPORTE Thierry			1
CAMBOURIEUX Charlotte			1
CASTRO Jérémie			
HERBET Thierry			
LEBARQUE Nadine			1
LEBARQUE Sébastien			1
POURRE Christine			1
Total			7

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2026,

Le Maire
Frédérique CAMBOURIEUX



Secrétaire de séance
Charlotte CAMBOURIEUX

Camb